Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 19

Artikel: La Société des patois vaudois : [1ère partie]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-214695

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA LIGUA DAI NATION

Vo que vo séde tot, prau su qu'on vo z'a de que ti lè payî dau mondo l'ant einvya de fêre onna granta sociètâ qu'on lâi vâo dere : *la ligua dâi nation.* Sara prau su onn'affére quemet la fretâre per tsi no, âo bin lo mécanique, âo bin oncora Grosch-Griffe, Hasanstein et Vogler et dâi z'autro. Lâi arâ dâi lois et pu dâi cocarde po clliau qu'ein saraint por quand lâi arâ dâi z'abbayî. Ie paraît que lau faut assebin onna vela âo bin on bon velâdzo po betâ lau bureau, lau bossî et tot lo diabllio et son train. L'ant chè Dzenèva po lau capitâla et l'ant bin fé. Mâ l'avant einvyâ de Velâ-lè-Boui, à cein que m'a racontâ lo syndico de clli velâdzo, et l'avant einvouyî onna lettra que sè desâi.

Paris, 5e mois de l'armistice 1918.

Monsieur le maire de Villars-les-Boyaux.

Le Comité des Quatre a proposé votre village comme siège de la Ligue des Nations. Il doit cette faveur non moins à sa position avantageuse, près des forêts de sapins, du tramway électrique et des étangs à grenouilles et à patiner qu'à la notoriété de ses autorités. Nous sommes heureux d'être les premiers à vous féliciter, nous remémorant ces paroles du poète :

O Villas-les-Boyaux ! des nations le siège,
Beau nom prédestiné ! que de gloire l'assiège !
Ton renom dépassa celui des atriaux.
O Villars-les-Boyaux ! O Villars-les-Boyaux !

Nos félicitations, Monsieur le maire, sont sincères comme nos salutations.

Lâi avâi assebin onna signatura, mâ lo syndico n'avâi pas pu la lière, l'ètâi tota grabouillâ. Vo lo vâide, n'ètâi pas de la moqua de troûïe. Quin honneu ! L'a faliu convoquâ lo conset génerat que l'a bo et bin refusâ ! Refusâ ? Et va ! Lo syndico l'a faliu que l'ècrise oquie à clliau monsu, et lau z'a de dinse :

Villars-les-Boyaux, le 1er d'avril 1919.

Cher Monsieur du Comité des Quatre.

Je vous remercie pour votre lettre qui m'a fait bien plaisir et à tout le village pareillement. La petite poésie est bien jolie. On ne la connaissait pas par ici, pas même monsieur le régent. Pourtant il est bien instruit et il lit aussi bien le patois du *Conteur* que la liturgie. Alors on a décidé de l'écrire sur la porte de la pompe à feu. On voulait la mettre sur la porte de l'auberge de commune, mais elle est presque toujours ouverte et on ne l'aurait pas vue. Tandis que celle de la remise de la pompe est toujours fermée, sauf le jour avant les incendies.

Pour quant à la Ligue des Nations, il faut que je vous dise que le Conseil général a trouvé que Villars-les-Boyaux ne pouvait pas en être la capitale. Ils ont un peu raison. Voyez-vous, ça nous aurait fait beaucoup de frais ! Je sais bien qu'on aurait pu vous ranger un peu le mécanique pour vos assemblées. D'ailleurs on y a déjà fait le théâtre pendant l'hiver. Mais c'est justement ce que le Gros Louis à Tienbon a dit : « Si vous leur donnez le mécanique, qu'il a fait comme ça, où voulez-vous que la société de chant « Le Rossignol » de Villars-les-Boyaux fasse sa soirée ? Il y avait bien du vrai là dedans. Et puis on a peur que ça nous amène un tas de gens de l'autre monde, avec des grands faux-cols et mauvaise façon comme il y en par Lausanne. Nous, on en a pas peur pour nous ; mais plus ils sont pouets, plus nos filles en sont cures et entichées. C'est pour ça qu'on ne veut rien de cette affaire par chez nous. D'ailleurs notre village n'a jamais été par la langue des gens jusqu'à présent — en mal, j'entends, — et c'est pas la peine de commencer.

Je regrette bien de vous donner cette réponse. Encore une fois, je vous remercie bien d'avoir pensé à nous pour cette capitale, mais, pour nous, c'est tout pour rien, car, comme l'a dit notre grand écrivain :

No voliein vivre tranquillo
Sein la Liga dâi Nation.
No voliein medzî no mîmo
La tsè de noûtrè caïon.

Je vous salue, Monsieur, d'une façon bien empressée.

M. Agnoley, syndic.

Potse et scriloume. — Genève ne refuserait peut être pas ?

L'è tot parâi damâdzo que Velâ-lè-Boui n'ausse pas voliu accètâ : on arâi bu on bon verro dein lo paï.

Marc a Louis.

Le râcle et l'écové. — Deux Neuchâtelois, qui ont l'accent du terroir très prononcé, parlent d'un Vaudois habitant depuis de longues années leur canton.

— Bolomey, ah ! ben oui ; depuis le temps qu'il est dans le canton de Neuchâtel, il n'a pas encore perdu son accent vaudois ! P.

La livraison de mai 1919 de la *Bibliothèque Universelle* et *Revue Suisse* contient les articles suivants :

Victor Giraud. Histoire de la grande guerre. — Paul Sirven. Le second voyage de M. Micromégas. *(Quatrième partie).* Savitar. — Le spectre de l'ancienne Slavie occidentale. *(Seconde et dernière partie).* — Virgile Rossel. Des conférences de La Haye aux conférences de la paix. *(Seconde et dernière partie).* — D. Baud-Bovy. Des Cyclades en Crète au gré du vent. *(Cinquième partie).* — Aldo Dami. De quelques aspects du problème italo-slave. — René Gouzy. La termitière. — L'okapi. — A. Saint-John Adcock. La poésie anglaise pendant la guerre. — Henri Besson. Le problème des finances publiques après la guerre. — Maurice Millioud. Le cas Fallet. — Chroniques italienne (Francesco Chiesa) ; suisse allemande (A. Guilland) ; scientifique (Henry de Varigny) ; politique (Ed. Rossier) ; Revue des livres.

La *Bibliothèque Universelle* paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 200 pages.

Un malin. — Tartempion est affligé d'une femme acariâtre à souhait. Pour l'éviter il va depuis vingt ans passer ses soirées chez une vieille amie à lui qui reçoit, le plus aimablement du monde, un petit groupe de bonnes connaissances. Dans l'entrefaite, la femme de Tartempion vient à trépasser. Aussitôt chacun de conseiller à celui-ci d'épouser l'hôtesse de céans.

— Ah ! ça non, par exemple ! Je ne saurais plus chez qui aller me distraire le soir !

LA SOCIÉTÉ DES PATOIS VAUDOIS

I

Le 1er juin 1878, une réunion composée de personnes venues à Lausanne de diverses parties du canton avait décidé la formation d'une Société des patois vaudois, qui étant constituée séance tenante, a adopté des statuts et nommé un bureau. Les statuts ne comprenaient qu'une douzaine d'articles destinés simplement à indiquer le but de la Société et à poser les bases fondamentales de son organisation. La Société des patois vaudois étant une création nouvelle et à certains égards sans précédent devait chercher elle-même sa voie.

Le bureau nommé par l'assemblée était composé de MM. Morel-Fatio, Duperrex et Favrod-Coune, à Lausanne ; Dulex-Ansermoz, à Aigle et Maurice Berthoud, à Aubonne. Il s'est constitué immédiatement, en désignant M. Duperrex comme président, M. Maurice Berthoud comme secrétaire et M. Favrod-Coune comme caissier.

La Société des patois vaudois avait décidé d'avoir un organe périodique, tout d'abord mensuel.

Le premier numéro parut en décembre de la même année, sous le titre de *Journal des Patois romands.*

Règlement de la Société

Voici le règlement de cette société :

Article premier. — La Société des patois vaudois a pour but de réunir les matériaux nécessaires à l'élaboration d'un glossaire des patois vaudois (comme partie d'un glossaire des patois de la Suisse romande), et de recueillir tous les documents relatifs à la langue, à la grammaire et à la littérature patoises, tels que proverbes sentences, poésies, productions littéraires de tout genre.

Art. 2. — La Société reçoit comme membre toute personne qui s'intéresse à son œuvre.

Art. 3. — La société est administrée par un bureau de cinq membres. Ce bureau est nommé par l'assemblée générale pour une période de deux années. Il se constitue lui-même en désignant son président, son secrétaire et son caissier.

Art. 4. — Une contribution annuelle de 3 francs sera perçue pour subvenir aux frais de l'entreprise. L'assemblée générale pourra voter une contribution supplémentaire.

Art. 5. — Pour faciliter et activer le travail, la Société est divisée en sections agissant chacune dans une région déterminée.

Art. 6. — Chaque section à un comité chargé d'organiser et de diriger le travail dans sa région.

Art. 7. — Chaque comité de section établit dans les principales localités des correspondants chargés de recueillir les matériaux et de donner les renseignements dans leur localité.

Art. 8. — Le comité de section réunit quand il le juge à propos les correspondants de la section pour discuter les travaux.

Art. 9. — Une commission centrale, composée des délégués de sections, se réunira au moins une une fois l'an, pour s'entendre sur la marche de la Société et discuter les résultats obtenus. Cette commission est convoquée et présidée par le bureau de la Société.

Art. 10. — Il y aura chaque année une assemblée générale des membres de la Société qui se tiendra successivement dans diverses localités du canton.

Art. 11 — Un journal périodique et envoyé gratuitement aux membres servira d'organe à la Société pour les communications diverses.

Art. 12. — La Société fera ses efforts pour entrer en relation avec les sociétés de la Suisse romande qui existent ou pourraient se fonder en vue de poursuivre le même but qu'elle.

Le but de la société.

Il importe de nous rendre compte de notre but et d'écarter tout malentendu. L'article premier de nos statuts indique nettement ce que nous voulons. Nous avons à recueillir tous les documents relatifs à nos patois et en premier lieu les mots patois encore aujourd'hui en usage dans nos campagnes. De plus notre Société encouragera et provoquera les productions littéraires écrites dans nos divers dialectes nationaux. Ces productions auront un grand intérêt commme manifestation du vieil esprit local ; mais pour nous elles auront surtout le mérite ne nous livrer des documents du langage actuel de nos campagnes et des exemples de diverses tions patoises des diverses parties du pays. Evidemment nul n'a la prétention de rendre à la vie nos patois qui partout déclinent et s'en vont.

Notre but immédiat est de préparer les matériaux d'un glossaire de nos patois. Nous disons bien les matériaux. Il ne s'agit pas en effet de faire directement le glossaire. Ce sera l'œuvre des spécialistes qui auront à examiner, à tirer, à classer les matériaux que nous leur aurons livrer. Nous serons les ouvriers apportant la matière première ; il faudra la chercher, la choisir, s'assurer de sa provenance et ne la transmettre que pure et en bon état. La condition fondamentale d'un véritable glossaire patois d'une localité c'est de renfermer des mots vraiment patois et appartenant à cette localité, c'est-à-dire des mots d'une authenticité incontestable. L'élaboration la plus active et la plus féconde à cet égard serait celle entreprise par un homme habitant la localité et en connaissant à fond le langage. Cet homme à lui seul, s'il avait le temps et les aptitudes requises, ferait plus et mieux qu'une société entière. Mais, vu la variété des patois dans un même territoire, le champ du travail de cet homme serait en tous cas très limité. Car il n'est pas à présumer que la même personne possède assez les patois d'une contrée un peu étendue pour faire à elle seule et d'une manière sûre ce colossal travail de rechercher et de

réunir toutes les locutions en usage dans cette contrée.

Ce sont ces exigences et ces difficultés qui ont fait naître l'idée d'entreprendre à l'aide d'une société une œuvre de ce genre. En divisant le travail, en prenant les chercheurs sur les terrains mêmes qu'ils doivent explorer, en nous adressant à chaque localité, nous espérons recueillir des matériaux nombreux, variés et authentiques. Nous sommes-nous fait illusion ? Nous savons que le projet est nouveau et difficile à exécuter. Nous serons exposés à bien des tâtonnements et des déceptions. Mais nous essaierons.

Après la rupture. — Le jeune X. s'est brouillé avec sa fiancée. Celle-ci lui a renvoyé les cadeaux qu'elle en avait reçus, le tout accompagné, bien entendu, de propos plutôt amers. La réponse de X. ne tarde pas :

« Je vous retourne également, écrit-il, quelques menus objets vous appartenant et que j'ai retrouvés dans les poches de mon pardessus. Il y a un pot de fard, des instruments pour effacer les rides, un faux chignon et diverses graisses pour le visage. Pas besoin de m'en accuser réception ! »

PROBLÈME ?

Un de nos amis nous envoie les vers que voici — de vers, ils ont du moins la tournure. C'est un problème, nous dit-il. Nous laissons à ceux de nos lecteurs, curieux de la connaître, le soin d'en chercher la solution.

Pour te faire mélancolique,
Je veux te montrer l'arithmétique,
Nécessaire aux gens de bien,
Vu que Satan n'y comprend rien.
Je dis donc et je soutiens
Que 4 fois 3 font 20,
Et 2 fois 10 font 6,
Comme 2 fois 12 font 10.
Après, tu peux voir à ton aise
Que 2 fois 40 font 16,
Tous d'un admirable produit.
Que 60 ne fait que 8
Comme aussi 4 et 20 font 11.
Et si tu n'as pas l'esprit de bronze
Tu verras que 10 fait 3
Sans qu'on te le dise 2 fois.
Enfin 2 fois 30 font 12.
Quand tu devrais faire la moue
Aussi longue qu'un moufle,
Je dis que 3 fois 10 font 9,
Et que sans en rien rabattre
Le tout ne fait que 4.

Au restaurant. — *Le client.* — Dites donc, garçon, il y a une heure que je t'attends et je n'ai encore rien sur mon assiette, tandis que ce gros monsieur, là-bas, qui vient d'arriver, est déjà servi.

Le garçon. — Que voulez-vous ! Il g..... tellement lorsqu'on le fait attendre qu'on est bien obligé de lui donner à manger tout de suite !

Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

LA MAISON DU CHAT-QUI-PELOTE

PAR

HONORÉ DE BALZAC

V

Peut-être *Hippolyte comte de Douglas* et le *Comte de Comminges*, deux romans trouvés par Augustine dans l'armoire d'une cuisinière récemment renvoyée par madame Guillaume, contribuèrent-ils à développer les idées de cette jeune fille qui les avait furtivement dévorés pendant les longues nuits de l'hiver précédent. Les expressions de désir vague, la voix douce, la peau de jasmin et les yeux bleus d'Augustine avaient donc allumé dans l'âme du pauvre Lebas un amour aussi violent que respectueux. Par un caprice facile à comprendre, Augustine ne se sentait aucun goût pour l'orphelin : peut-être était-ce parce qu'elle ne se savait pas aimée.

En revanche, les longues jambes, les cheveux châtains, les grosses mains et l'encolure vigoureuse du premier commis avaient trouvé une secrète admiration dans mademoiselle Virginie, qui, malgré ses cinquante mille écus de dot, n'était demandée en mariage par personne. Rien de plus naturel que ces deux passions inverses nées dans le silence de ces comptoirs obscurs comme fleurissent des violettes dans la profondeur d'un bois. La muette et constante contemplation qui réunissait les yeux de ces jeunes gens par un besoin violent de distraction au milieu de travaux obstinés et d'une paix religieuse, devait tôt ou tard exciter des sentiments d'amour. L'habitude de voir une figure y fait découvrir insensiblement les qualités de l'âme, et finit par en effacer les défauts.

— Au train dont y va cet homme, nos filles ne tarderont pas à se mettre à genoux devant un prétendu ! se dit monsieur Guillaume en lisant le premier décret par lequel Napoléon anticipa sur les classes de conscrits.

Dès ce jour, désespéré de voir sa fille aînée se faner, le vieux marchand se souvint d'avoir épousé mademoiselle Chevrel à peu près dans la situation où se trouvaient Joseph Lebas et Virginie. Quelle belle affaire que de marier sa fille et d'acquitter une dette sacrée, en rendant à un orphelin le bienfait qu'il avait reçu jadis de son prédécesseur dans les mêmes circonstances ! Agé de trente-trois ans, Joseph Lebas pensait aux obstacles que quinze ans de différence mettaient entre Augustine et lui. Trop perspicace d'ailleurs pour ne pas deviner les desseins de monsieur Guillaume, il en connaissait assez les principes inexorables pour savoir que jamais la cadette ne se marierait avant l'aînée. Le pauvre commis, dont le cœur était aussi excellent que ses jambes étaient longues et son buste épais, souffrait donc en silence.

Tel était l'état des choses dans cette petite république, qui, au milieu de la rue St-Denis, ressemblait assez à une succursale de la Trappe. Mais pour rendre un compte exact des événements extérieurs comme des sentiments, il est nécessaire de remonter à quelques mois avant la scène par laquelle commence cette histoire.

A la nuit tombante, un jeune homme passant devant l'obscure boutique du Chat-qui-pelote y était resté un moment en contemplation à l'aspect d'un tableau qui aurait arrêté tous les peintres du monde. Le magasin, n'étant pas encore éclairé, formait un plan noir au fond duquel se voyait la salle à manger du marchand. Une lampe astrale y répandait ce jour jaune qui donne tant de grâce aux tableaux de l'école hollandaise. Le linge blanc, l'argenterie, les cristaux formaient de brillants accessoires qu'embellissaient encore de vives oppositions entre l'ombre et la lumière. La figure du père de famille et celle de sa femme, les visages des commis et les formes pures d'Augustine, à deux pas de laquelle se tenait une grosse fille joufflue, composaient un groupe si curieux ; ces têtes étaient si originales, et chaque caractère avait une expression si franche ; on devinait si bien la paix, le silence et la modeste vie de cette famille, que, pour un artiste accoutumé à exprimer la nature, il y avait quelque chose de désespérant à vouloir rendre cette scène fortuite.

Ce passant était un jeune peintre, qui, sept ans auparavant, avait remporté le grand prix de peinture. Il revenait de Rome. Son âme nourrie de poésie, ses yeux rassasiés de Raphaël et de Michel-Ange, avaient soif de la nature vraie, après une longue habitation du pays pompeux où l'art a jeté partout son grandiose. Faux ou juste, tel était son sentiment personnel. Abandonné longtemps à la fougue des passions italiennes, son cœur demandait une de ces vierges modestes et recueillies que, malheureusement, il n'avait su trouver qu'en peinture à Rome. De l'enthousiasme imprimé à son âme exaltée par le tableau naturel qu'il contemplait, il passa naturellement à une profonde admiration pour la figure principale : Augustine paraissait pensive et ne mangeait point ; par une disposition de la lampe dont la lumière tombait entièrement sur son visage, son buste semblait se mouvoir dans un cercle de feu qui détachait plus vivement les contours de sa tête et l'illuminait d'une manière quasi surnaturelle. L'artiste la compara involontairement à un ange exilé qui se souvient du ciel. Une sensation presque inconnue, un amour limpide et bouillonnant inonda son cœur.

Après être demeuré pendant un moment comme écrasé sous le poids de ses idées, il s'arracha à son bonheur, rentra chez lui, ne mangea pas, ne dormit point. Le lendemain, il entra dans son atelier pour n'en sortir qu'après avoir déposé sur une toile la magie de cette scène dont le souvenir l'avait en quelque sorte fanatisé. Sa félicité fut incomplète tant qu'il ne posséda pas un fidèle portrait de son idole. Il passa plusieurs fois devant la maison du Chat-qui-pelote ; il osa même y entrer une ou deux fois sous le masque d'un déguisement, afin de voir de plus près la ravissante créature que madame Guillaume couvrait de son aile. Pendant huit mois entiers, adonné à son amour, à ses pinceaux, il resta invisible pour ses amis les plus intimes, oubliant le monde, la poésie, le théâtre, la musique, et ses plus chères habitudes.

Un matin, Girodot força toutes ces consignes que les artistes connaissent et savent éluder, parvint à lui, et le réveilla par cette demande : — Que mettras-tu au Salon ? L'artiste saisit la main de son ami, l'entraîne à son atelier, découvre un petit tableau de chevalet et un portrait. Après une lente et avide contemplation des deux chefs-d'œuvre, Girodot saute au cou de son camarade et l'embrasse, sans trouver de paroles. Ses émotions ne pouvaient se rendre que comme il les sentait, d'âme à âme.

— Tu es amoureux ? dit Girodot.

Tous deux savaient que les plus beaux portraits de Titien, de Raphaël et de Léonard de Vinci sont dus à des sentiments exaltés, qui, sous diverses conditions, engendrent d'ailleurs tous les chefs-d'œuvre. Pour toute réponse, le jeune artiste inclina la tête.

— Es-tu heureux de pouvoir être amoureux ici, en revenant d'Italie ! Je ne te conseille pas de mettre de telles œuvres au Salon, ajouta le grand peintre. Vois-tu, ces deux tableaux n'y seraient pas sentis. Ces couleurs vraies, ce travail prodigieux ne peuvent pas encore être appréciés, le public n'est plus accoutumé à tant de profondeur. Les tableaux que nous peignons, mon bon ami, sont des écrans, des paravents. Tiens, faisons plutôt des vers, et traduisons les Anciens ! il y a plus de gloire à en attendre, que de nos malheureuses toiles.

En se retrouvant. — Deux amis que les vicissitudes de la vie ont séparé pendant quelques semaines se rencontrent :

— Eh ben, mon vieux, c'est le moment de se revoir ! Ce qu'on en a de bouteilles en retard !..

P.

Grand Théâtre. — Le succès de la saison lyrique s'affirme de plus en plus. Le public prend d'assaut le bureau de location. Chaque soir, la salle est comble et l'auditoire enthousiaste. Voici les spectacles de la semaine : Ce soir, samedi, *Thaïs ;* demain soir, dimanche, 2e de *Carmen ;* lundi soir (2e populaire) *Vèronique ;* mardi, *La Tosca ;* jeudi, *Hamlet ;* vendredi, 2e du *Paradis de Mahomet ;* samedi 17 mai, *Le Chemineau ;* dimanche 18 mai, *La Traviata.*

Soirée de « La Muse ». — Ce soir, à 8 h. 15, La Muse donnera sa 29me soirée annuelle au Casino de Montbenon. Ce sera une véritable « soirée du rire ». Le programme comporte la première à Lausanne de *Les vieilles Gens*, comédie d'Albin Valabrègue et *A qui le Toupet ?* joyeux vaudeville d'Henry Bertin. Entre les deux, grand intermède littéraire et musical, auquel participeront Mme et M. César Amstein, MM. Georges Abetel, René Germain, le comique Jules Corbaz et un « Quatuor Rustique », texte et musique inédits de MM. M. Chamot et G. Waldner, interprété par MM. J. Mandrin, L. Desoche, M. Chamot et G. Waldner.

La location est ouverte chez Hipp, magasin de cigares, Grand-Pont, 10.

Après la soirée, bal intime.

Royal-Biograph. — De toutes les œuvres populaires dramatiques de A. D'Ennery « Martyre » est la plus émotionnante et la plus violente. L'adaptation cinématographique est supérieurement interprétée par Mlle Olga Benetti et M. G. Serena. « Martyre », c'est la malheureuse contesse Laurence de Moray qui, traquée par des ennemis acharnés, est en butte à toutes sortes d'intrigues ; c'est la fille de la contesse de Moray, Paulette, en lutte avec deux aventuriers dont elle parvient à se débarrasser ; c'est le bon comte de Moray qui a le bonheur de ramener sa femme à son foyer d'où elle avait été chassée par une aventurière.

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE 10 POUDRES Fr 1.80 TOUTES PHARMACIES

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS